



## question testament - legue

Par **Piou31**, le **25/09/2020** à **19:42**

Bonjour,

j'ai une question concernant le testament d'une grand tante:

elle lègue à ma grand mère sa soeur " ses droits sur la maison familiale" à savoir la maison de leur maman. Il était plusieurs frères et soeurs à avoir une part de cette maison. Le testament date de 2005 la maison a été vendue en 2012. Ma grand tante a eu sa part et a mis cette argent sur des comptes. Or tous les comptes ont été légués à d'autres.

Est ce que ma grand mère a des droits sur cet argent ou pas?

J'espère avoir été claire.

Merci

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par **youris**, le **25/09/2020** à **20:01**

bonjour,

seuls les enfants sont des héritiers réservataires.

si votre grande tante n'avait pas d'enfant, elle pouvait donner ou léguer cet argent à qui elle voulait.

salutations

Par **Visiteur**, le **25/09/2020** à **20:50**

Bonsoir

Après la réponse de Youris, j'ai des doutes, voulez vous savoir si le testament restait valable malgré la vente ,?

Par **Piou31**, le **26/09/2020** à **09:39**

BOnjour,

ma tante n'avait pas d'enfants .après la vente de la maison en 2012 les sous de cette vente ont été verser sur un des comptes. ces comptes donnés aux neveux

Ma question est : est ce que grand mère peut réclamer l'argent de la vente du bien aux neveux sachant que sur testament il est marqué : "je lègue mes droits sur la maison familiale " et non ma part ou 20 000 euros mais " mes droits".

merci